

## Autorisation Droit à l'image

Entre les soussignés dénommés « le modèle » ci-après :

Nom .....

Prénom .....

Demeurant à : .....

Tél : .....

Email : .....

Et la **Mairie d'Orléans**

**Direction de la Communication**

Adresse : 1 place de l'Etape

45000 ORLEANS

Tél : 02 38 81 31 30

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **Article 1**

Les présentes dispositions ont pour objet de définir les modalités et conditions générales pour l'autorisation et l'utilisation de prises de vues mettant en scène le modèle.

### **Article 2**

Le présent contrat ne constitue en aucun cas un contrat de travail entre l'organisme et le modèle.

### **Article 3**

Le modèle déclare être majeur et poser librement pour des photos.

### **Article 4**

Le modèle cède par le présent contrat à la Mairie d'Orléans les droits qu'il détient sur son image pour la **prise de vue réalisée dans le cadre de l'exposition photo Saint-Valentin à Orléans 2019.**

### **Article 5**

Le modèle autorise l'utilisation de son image par la Mairie d'Orléans **à des fins de communication et de promotion de l'événement Saint-Valentin.** Ces images pourront être fixées, reproduites, communiquées par tout moyen technique en partie ou en totalité sur tous supports présents ou à venir concernant toutes publications (édition, presse, Internet) à l'exception de celles qui porteraient atteinte à la réputation, à la vie privée ou à l'image du modèle, du photographe. Il en est de même pour les légendes et commentaires accompagnant les images. Ces images ne pourront pas être utilisées à des fins directement commerciales comme la reproduction sur des objets dérivés destinés à être commercialisés.

### **Article 6**

Le modèle confirme que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion aucune rémunération ou indemnisation ne pourra être demandée et cela de manière définitive. Le modèle reconnaît être entièrement rempli de ses droits.

**Article 7**

Le présent contrat est valable, sans limite de territoire, pour une durée de 20 ans. A l'issue des 20 ans, une nouvelle durée de validité pourra être décidée d'un commun accord entre la Mairie d'Orléans et le modèle. Toutefois, si le modèle décidait d'annuler cette autorisation, il pourrait le faire par lettre recommandée avec accusé de réception sachant que la diffusion de tous documents déjà imprimés ou en cours d'impression ne pourra être arrêtées.

**Article 8**

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents au choix de la Mairie d'Orléans ci-dessus désignée.

Fait en deux exemplaires originaux à Orléans, le 10 janvier 2019

Le Modèle  
(avec la mention « lu et approuvé »)

Mairie d'Orléans  
Direction de la Communication